

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI 4^{ème} Open FIDE Carquefou

Article 1 :

L'Association Carquefou Echecs organise son 4^{ème} Open FIDE du 18/05/2019 au 19/05/2019 à Carquefou, à la salle Alella à Carquefou. Trois tournois sont organisés, à la cadence de 1h et 30 secondes / coups pour les Tournois A et B, et à la cadence de 50 min + 30 sec/coups pour le Tournoi Jeunes .

- Le Tournoi A, pour les ELO supérieurs à 1600
- Le Tournoi B, pour les ELO inférieurs à 1700
- Le Tournoi Jeunes

Dans l'intérêt de la parité des tournois A et B, l'arbitre pourra demander à un joueur de changer de Tournoi.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse intégral, assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.3).

(forts-faibles, aucune protection de club, de famille)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 :

Cadence : 1h+30s par coup pour les Tournois A et B, 50 min + 30 s par coup pour le tournoi Jeune.

Article 4 :

Horaire de Jeu Tournois A et B :

Ronde 1 : Samedi 18 mai 2019 à 9h30
Ronde 2 : Samedi 18 mai 2019 à 13h30
Ronde 3 : Samedi 18 mai 2019 à 16h15
Ronde 4 : Dimanche 19 mai 2019 à 9h30
Ronde 5 : Dimanche 19 mai 2019 à 13h30

Horaire de Jeu Tournois Jeunes (toutes rondes):

Ronde 1 : Samedi 18 mai 2019 à 9h30
Ronde 2 : Samedi 18 mai 2019 à 13h30
Ronde 3 : Samedi 18 mai 2019 à 16h15
Ronde 4 : Dimanche 19 mai 2019 à 9h30
Ronde 5 : Dimanche 19 mai 2019 à 13h30

Clôture des inscriptions : Samedi 18 mai 2019 de 8h30 à 09h15

Clôture du Tournoi : Dimanche 19 mai 2019 à 17h00

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 25 € Jeunes : 12€ après le 11/05/2019, Adultes : 20€, Jeunes : 10€ avant le 11/05/2019

Répartition des Prix : La liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi après la seconde ronde.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 :

Départage des ex aequo:

Départage 1 : Buchholz tronqué
Départage 2 : Performance

Article 7 : Forfaits

- Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30mn (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait.
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Article 10 : Rappels

- Avoir une attitude convenable
- Analyse et blitz interdits dans la salle
- Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Emploi des téléphones : Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 11 :

- Arbitre Principal : Dominique PELLAT (Arbitre AFO1 habilité FIDE)
- Arbitre adjoint : Gilles Rosse (Arbitre AFC)

Article 12 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Signature de l'arbitre principal

L'Organisateur

Signature de l'organisateur